

## VARIATIONS NOTABLES ET COMMENTAIRES – COMPTES 2023

### 500 POLICE

500.3010.00	<b>Salaires</b>	<b>+ 242'286.-</b>
500.3050.00	<b>AVS / AC</b>	<b>+ 37'708.-</b>
500.3052.00	<b>Caisse de prévoyance</b>	<b>+ 97'122.-</b>
	Le processus budgétaire de la PRVC commence au mois de mars pour se terminer au mois de juin, avec l'adoption du budget par l'Assemblée des délégués. Lors de la validation du budget 2023 (au mois de juin 2022), l'IPC n'a pas été pris en compte. Au mois de janvier 2023, la PRVC a adapté l'IPC aux décisions prises par les villes membres, soit une augmentation de 2,5%. Cette augmentation s'est reportée de facto sur les salaires et les charges sociales de l'association.	
500.3010.01	<b>Indemnités nuit, piquet et incon vénient de service</b>	<b>+ 41'810.-</b>
	Le personnel uniformé reçoit des indemnités pour le travail de nuit de CHF 6.- de l'heure entre 20h00 et 06h00. En sus de cela, le travail du weekend est indemnisé à hauteur de CHF 5.- de l'heure, entre le vendredi à 00h00 et le dimanche à 00h00. Comme en 2022, des patrouilles supplémentaires, notamment celles de la proximité, ont été nécessaires pour assurer les différentes missions confiées à la PRVC.	
500.3101.10	<b>Carburant véhicule</b>	<b>+ 17'782.-</b>
	En 2023, la totalité des kilomètres parcourus avec les véhicules de service se monte à 344'178 kilomètres, soit 5'000 kilomètres de moins qu'en 2022. Toutefois, la fluctuation du prix de l'essence empêche de prévoir avec précision le montant à budgétiser dans cette consigne.	
500.3102.00	<b>Annonces</b>	<b>- 2'570.-</b>
	Les annonces publiées par la PRVC se font de manière succinctes dans les journaux, avec un renvoi sur la page internet de l'association où le cahier des charges et la description du poste sont consultables. Cela contribue à la diminution des dépenses effectuées sur cette consigne.	
500.3110.01	<b>Achats téléphones, radios</b>	<b>- 1'635.-</b>
	Le matériel à la disposition de la PRVC étant encore en bon état, il n'a pas été nécessaire de le changer durant l'année en cours.	
500.3111.00	<b>Achat d'installations</b>	<b>- 7'283.-</b>
	La PRVC prend en charge la totalité de la facture d'entretien concernant la vidéosurveillance, y compris les caméras appartenant aux villes de Sion et Sierre, à qui elle refacture les montants dans le courant de l'année. Ces montants se retrouvent sur les consignes 500.4612.09 et 500.4612.25.	
500.3113.00	<b>Achat équipement informatique et électronique</b>	<b>- 10'867.-</b>
	Le matériel informatique à disposition des collaborateurs était en bon état et n'a pas nécessité de changement en 2023. Pour le nouveau poste de police, les équipements informatiques ont été imputés sous le compte d'investissement, ce qui a pour conséquence de baisser le montant dépensé dans cette consigne.	
500.3130.03	<b>Radiophonie</b>	<b>- 9'315.-</b>
	Il n'a pas été nécessaire de changer les radios Polycom des agents, ces dernières étant encore fonctionnelles.	

500.3130.04	<p><b>Frais de port et CCP</b> <span style="float: right;"><b>+ 27'169.-</b></span></p> <p>L'augmentation de la consigne est principalement due aux montants versés à Billingonline concernant les frais facturés par ce prestataire lors des paiements effectués à l'aide des cartes de crédits (2,3%).</p>
500.3130.09	<p><b>Frais évacuation véhicule + location fourrière</b> <span style="float: right;"><b>- 7'174.-</b></span></p> <p>Cette consigne peut varier d'une année à l'autre, en fonction du nombre de véhicules en stationnement qui sont évacués lorsqu'ils créent un danger important pour la circulation. Il n'est donc pas possible de l'estimer avec précision.</p>
500.3132.02	<p><b>Frais accès dossiers police cantonale</b> <span style="float: right;"><b>- 29'067.-</b></span></p> <p>Lors des recherches de détenteurs de véhicules étranger, la PRVC doit passer par la police cantonale, laquelle refacture à la PRVC les frais de recherche. Grâce à un système de fichier mis en place par le responsable des services généraux en début 2022, la PRVC a pu économiser une grande partie des montants prévus au budget.</p>
500.3134.00	<p><b>Assurances véhicules</b> <span style="float: right;"><b>+ 8'354.-</b></span></p> <p>Nous avons été averti par notre assureur, dans le courant de l'année 2023, d'une augmentation de la prime de CHF 10'000.- au vu de la sinistralité de notre flotte véhicule.</p>
500.3160.00	<p><b>Location et charges Sion</b> <span style="float: right;"><b>- 34'932.-</b></span></p> <p>Initialement, il était prévu un déménagement dans le nouveau poste de police au mois de septembre 2023. L'augmentation du loyer avait donc été prévu pour les 4 derniers mois restants. La prise de possession des nouveaux locaux s'est faite pour finir au 1<sup>er</sup> février 2024.</p>
500.3160.01	<p><b>Location et charges Sierre</b> <span style="float: right;"><b>+ 18'734.-</b></span></p> <p>Si le montant prévu pour la location des locaux sur Sierre est resté stable, il n'en n'est pas de même pour les charges d'électricité qui ont augmenté, et qui provoque la différence enregistrée sous cette rubrique.</p>
500.3160.16	<p><b>Entretien cellules et locaux</b> <span style="float: right;"><b>- 1'611.-</b></span></p> <p>Cette consigne est directement liée aux nombres de mises en cellules effectuées. Elle peut donc varier d'une année à l'autre, ce qui rend compliqué une estimation précise du montant.</p>
500.3170.00	<p><b>Déplacements et débours</b> <span style="float: right;"><b>- 20'126.-</b></span></p> <p>Une partie des déplacements prévus en 2023 n'ont pas été réalisés.</p>
500.3300.00	<p><b>Amortissements immobilisations corporelles PA</b> <span style="float: right;"><b>+ 1'797.-</b></span></p>
500.3320.00	<p><b>Amortissements immobilisations incorporelles PA</b> <span style="float: right;"><b>- 1'800.-</b></span></p> <p>Deux montants sont amortis sur ce compte, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amortissement réalisé sur la consigne 500.3300.00 concerne l'investissement de CHF 300'000.- pour le nouveau poste de police, dont une partie des frais sont pris en charge par la PRVC;</li> <li>- La consigne 500.3320.00 correspond aux amortissements du système EPSIPOL ainsi que l'enregistreur pour le fonctionnement de la centrale police. Il s'agissait de la dernière tranche à amortir en 2023.</li> </ul>
500.3602.01	<p><b>Parts de revenus amendes aux communes partenaires</b> <span style="float: right;"><b>+ 26'385.-</b></span></p> <p>La PRVC reverse aux communes partenaires le 50% des amendes encaissées sur leurs territoires respectifs, nonobstant les amendes délivrées suite à des contrôles à l'aide du radar dont la totalité du montant est conservé par la PRVC. Le montant peut donc varier d'une année à l'autre.</p>

## REVENUS

500.4260.00	<b>Indemnités assurance personnel</b>	<b>- 24'893.-</b>
	Les indemnités versées par les assureurs perte de gain pour les accidents ou maladies des collaborateurs ne peuvent pas être planifiées à l'avance et sont donc soumises à de fortes variations d'une année à l'autre.	
500.4270.00	<b>Amendes</b>	<b>- 81'761.-</b>
	En 2023, plus de 65'000 amendes ont été déposées sur le territoire de la PRVC, soit 5'000 amendes de plus qu'en 2022. Il est à préciser que cette consigne prend uniquement en compte les montants encaissés, ce qui peut avoir une certaine influence sur le montant total, notamment concernant les amendes qui n'ont pas encore été payées ou qui sont en cours de procédure d'opposition auprès du Tribunal de police.	
500.4309.00	<b>Autres prestations</b>	<b>+ 42'046.-</b>
	Les notifications de commandement de payer pour le compte des Offices de poursuites sont facturées à hauteur de CHF 21.- l'unité. Le nombre de poursuites introduites peuvent varier d'une année à l'autre, rendant cette rubrique difficile à estimer.	
500.4309.02	<b>Fourrière</b>	<b>- 1'077.-</b>
	Lors d'une mise en fourrière d'une automobile, les frais liés au dépannage sont refacturés au propriétaire du véhicule. Il n'est pas possible de planifier le nombre de véhicules qui seront concernés par cette mesure lors de l'élaboration du budget.	
500.4309.03	<b>Autorisation spéciale</b>	<b>+ 4'968.-</b>
	Des autorisations spéciales sont délivrées par la PRVC pour le chargement et déchargement de marchandises dans des zones dépourvues de places de stationnement. En 2023, une augmentation de ces demandes a été constaté, ce qui se reflète sur les montants encaissés.	
500.4309.05	<b>Autorisation de stationnement pour véhicule utilitaire</b>	<b>+ 20'296.-</b>
	L'introduction, en début d'année 2021 de la carte à gratter pour les véhicules utilitaires a permis de diminuer le nombre d'entreprise se présentant au guichet et d'avoir un système plus efficient lors des contrôles. En 2023, les cartes vendues sont en augmentation.	
500.4309.15	<b>Recettes prestations effectuées pour des tiers</b>	<b>- 5'295.-</b>
	La PRVC facture ses prestations lorsqu'elle doit intervenir pour un objet qui n'est pas de sa compétence, comme par exemple les alarmes automatiques. Ces interventions ont été moins nombreuses en 2023.	
500.4612.00	<b>Sierre Collecte des recettes parcomètres</b>	<b>+ 19'272.-</b>
500.4612.01	<b>Sierre Collecte des recettes des parkings</b>	<b>+ 23'915.-</b>
500.4612.02	<b>Sierre Vente des vignettes de zone</b>	<b>- 15'000.-</b>
500.4612.03	<b>Sierre Vente des vignettes Bellevue</b>	<b>- 2'283.-</b>
	Ces consignes sont directement liées aux montants encaissés par la ville de Sierre pour l'utilisation des parkings publics, la vente de vignettes « ville de Sierre » pour la Plaine Bellevue et les vignettes de zone dans les différents quartiers de la ville. La PRVC encaisse le 10% des montants vu qu'elle est chargée de la vente des abonnements et des vignettes à son guichet, ainsi que de l'entretien des parkings. Le montant peut donc varier d'une année à l'autre.	
500.4612.06	<b>Sierre secrétaire administrative</b>	<b>+ 13'120.-</b>
	Le taux d'activité de la secrétaire administrative, qui est intégrée à la PRVC mais qui traite uniquement des dossiers en lien avec la commune de Sierre, a été augmenté de 10% suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'hébergement et la	

restauration (LHR). Son salaire, charges sociales et primes sont facturés en fin d'année à la ville. La différence s'explique par l'augmentation de son taux d'activité de 50% à 60% dès le mois d'octobre 2022.

500.4612.08	<b>Sierre Naturalisation</b>	<b>- 9'600.-</b>
	La PRVC encaisse le 100% des recettes en lien avec les naturalisations, qu'elle fait pour le compte de la ville de Sierre. Suite à l'absence prolongée du titulaire du poste, il n'a pas été possible de procéder à l'entier des entretiens prévus, d'où la diminution de la recette.	
500.4612.20	<b>Sion Aéroport</b>	<b>+ 90'000.-</b>
	Dès le mois d'octobre 2022, sur demande de la Municipalité de Sion, la PRVC a mis à disposition de l'aéroport de Sion un 0,5 EPT pour renforcer l'effectif sur place. Le montant correspondant à cette augmentation a donc été facturé à l'aéroport.	
500.4612.23	<b>Sion Impôt sur les chiens</b>	<b>- 9'183.-</b>
500.4612.24	<b>Sion Vignette de zone</b>	<b>- 6'008.-</b>
	Dès le mois de juin 2023, la responsable administrative en charge de l'encaissement de l'impôt sur les chiens et des vignettes de zone a rejoint la ville de Sion. Les recettes, à partir de cette date, ont directement été encaissées par la ville, et non plus par la PRVC.	
500.4612.30	<b>Participation des communes partenaires</b>	<b>+ 96'259.-</b>
	Lors de la dernière facture trimestrielle aux communes partenaires, la PRVC a facturé une augmentation de 2,5% supplémentaire, correspondant à l'IPC 2023.	

Document de travail à l'usage du Conseil général

## 510 TRIBUNAL DE POLICE

### CHARGES

510.3000.00	<b>Traitements</b> Cette consigne concerne les salaires des collaborateurs du Tribunal de police. La différence s'explique principalement par le fait qu'une collaboratrice administrative de l'entité a diminué son taux d'activité de 90% à 60% au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 et du départ d'une unité complète en ville de Sion au mois de juin 2023.	- 66'073.-
510.3000.01	<b>Indemnités</b> Les indemnités versées aux membres du Tribunal de police sont soumises à variation en fonction du nombre de séances organisées dans l'année.	- 4'810.-
510.3130.05	<b>Frais de poursuites</b> Les émoluments et frais de réquisitions de poursuites qui sont introduites par la PRVC sont avancées par cette dernière. Ces frais s'ajoutent ensuite à la créance et sont récupérés en cas de paiement par le débiteur. Le nombre et le montant des poursuites introduites sont sujettes à variation d'une année à l'autre et sont donc difficiles à estimer avec précision.	+ 114'466.-
510.3130.20	<b>Frais refacturés PRVC</b> Ces frais concernent la participation de la PRVC pour la prime de performance de la collaboratrice administrative qui a rejoint la ville de Sion en juin 2023 ainsi qu'une rétrocession d'une partie de son salaire.	+ 5'849.-

### REVENUS

510.4210.01	<b>Frais administratifs</b> Les rapports de police sont directement facturés par le Tribunal de police, en sus des frais de dossiers. De plus, les frais encaissés concernant les mandats de répression, les mises à ban et les ordonnances pénales sont directement imputés sous cette consigne. L'augmentation de l'effectif au Tribunal de police se ressent dans le nombre d'affaires traitées, et de frais encaissés, dans cette entité.	+ 476'296.-
-------------	--	-------------